



SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Unitaire 33



FSU

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

SPECIAL DEBUT DE CARRIERE

LUNDI 21 JUIN :

Stage d'information syndicale

DEBUT DE CARRIERE

de 9 h à 16 h30

à l'Athénée Municipale de Bordeaux

Espace Saint Christoly

Vous débutez dans le métier et les questions sont nombreuses. Pour y répondre nous vous proposons une journée de stage pendant laquelle nous aborderons les points suivants :

- **Mouvement :**

Aide concrète pour 2ème mouvement, les différents types de postes

Les règles du mouvement, les changements d'échelons, les changements de départements...

Rôle des représentants du personnel

- **Tout au long de la carrière :**

Première inspection et relations avec la hiérarchie, avec les collègues, les parents, qui décide de quoi dans une école ?

Où trouver de l'aide?

- **Le point sur les réformes en cours:**

formation....et les conséquences dans les écoles.

Un syndicat à quoi ça sert ?

Stage ouverts à tous (syndiqués/non syndiqués)

Modalité d'inscription à l'intérieur.

Attention: il faut s'inscrire avant le 21 MAI

Sommaire

P. 1 : affiche stage

P. 2 : revalorisation en trompe l'oeil

P. 3 : inscription au stage

P. 4 : formation, retraite

Déposé le 6 mai 2010

n° 91 bis mai 2010

Prix du numéro: 0,75 euros

Imprimé par nos soins

ISSN 1165-7979

Numéro CPPAP: 0410507262

Mathieu Noblia Directeur de la publication:

Dispensé de timbrage

Bordeaux
Mériadeck CDIS

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



Après deux ans d'attente sur les revalorisations salariales, c'est finalement un scénario minimaliste que le ministre Luc Chatel a présenté au début du mois d'avril.

En effet cette mesure de revalorisation ne concerne qu'un enseignant sur 4. A partir du 1er septembre, seulement 190 000 enseignants sur les 875 000 en fonction bénéficieront d'une augmentation nette mensuelle.

A partir du 1^{er} septembre 2010 :

- pour les PE2 actuels ou les jeunes titulaires, ce sera une augmentation de 56 euros net / mois sur les 7 premières années de carrière.

Actuellement			À partir de la rentrée 2010				
Échelon	Indice	Net approché		Échelon	Indice	Net approché	
1	349	1 310 €					
2	376	1 412 €					
3	395	1 483 €	→	1	410	1 539 €	+ 56 €
4	416	1 562 €	→	2	431	1 618 €	+ 56 €
5	439	1 648 €	→	3	453	1 701 €	+ 53 €
6	467	1 753 €	→	4	467	1 753 €	- €
7	495	1 859 €	→	5	495	1 859 €	- €
8	531	1 994 €	→	6	531	1 994 €	- €
9	567	2 129 €	→	7	567	2 129 €	- €
10	612	2 298 €	→	8	612	2 298 €	- €
11	658	2 471 €	→	9	658	2 471 €	- €

Avec la revalorisation les T1 dépasseront l'indice plafonné, ils ne bénéficieront donc plus de la prime de rentrée de 1500 euros brut. Le SNUipp s'est adressé au Ministre pour qu'elle soit rétablie.

Quelques chiffres

Depuis 2007, pas moins de 45000 postes supprimés.

En France, dans le primaire, les enseignants travaillent 100 heures de plus que la moyenne de l'OCDE, mais gagnent 5000 euros de moins par an après 15 ans d'exercice.

Depuis 2000, selon les syndicats, la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires se chiffre à près de 9%.

La défiscalisation des heures supplémentaires en 2009 dans l'enseignement aura coûté 340 millions d'euros, plus d'une fois et demie, la somme consacrée à cette revalorisation.

« Revalorisation salariale » contre « formation sacrifiée »

Rappelons que cette revalorisation a été permise par la suppression massive de postes sur les dernières années, et la suppression de l'année de PE2, ce qui représente 496 M€ de dépenses en moins. Sachant que l'État va dépenser 196 M€ pour la revalorisation, il fait une économie de 300 M€, aux dépens de la qualité de l'enseignement dans l'École publique.

De plus, le recrutement au niveau master est une opération comptable dont l'objectif est de faire des économies. En effet, la suppression de l'année de stage plus le recul d'un an pour l'accès au recrutement annule ce que le recruté actuel à la licence plus année de stage aurait gagné de toute façon.

Sans compter les conséquences sur la carrière et sur les pensions : l'âge moyen de sortie de l'IUFM aujourd'hui est de 27 ans. Après le recrutement au niveau master il sera de 28 ans ($28 + « 40 » = 68$), donc 68 ans pour un départ à la retraite.

Le Suipp continue de s'opposer à la disparition de l'année formation rémunérée et se bat pour un maintien de la formation continue!

Le SNUipp soutient également l'idée qu'après une baisse massive du pouvoir d'achat des enseignants ces 30 dernières années, la seule véritable revalorisation de salaires c'est l'augmentation de la valeur du point d'indice. Nous nous battons également pour qu'il y ait une reconnaissance des années d'études pour le calcul de la retraite

Signez la pétition pour une véritable revalorisation salariale pour tous les enseignants !

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/petition_revalorisation.pdf



La participation aux stages syndicaux est de droit.

Qui peut s'inscrire? toute personne intéressée , syndiquée ou non

Comment faire?

- Si vous êtes T1 ou T2 : vous devez adresser un courrier manuscrit à l'Inspecteur d'Académie (voir modèle ci-dessous)
- Si vous êtes PE2: vous devez adresser un courrier manuscrit au directeur de l'IUFM
- Ces courriers doivent impérativement être envoyés un mois avant la tenue du stage et donc être postés le **21 MAI dernier délai.**

<p>NOM, Prénom Professeur des écoles stagiaire</p> <p>À Monsieur le Directeur de l'IUFM de l'antenne de Bordeaux Caudéran</p> <p style="text-align: center;">Monsieur le Directeur,</p> <p>Conformément aux dispositions du décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la journée de stage syndical « début de carrière » organisée par le SNUipp33 le lundi 21 juin 2010 de 9h00 à 16h30, à l'Athénée municipal de Bordeaux.</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.</p> <p>A, le</p> <p>Signature :</p>	<p>NOM, Prénom Fonction et poste Etablissement</p> <p style="text-align: right;">à</p> <p style="text-align: right;">Monsieur l'Inspecteur d'Académie s/c de M., Mme l'IEN de</p> <p>Monsieur l'Inspecteur d'Académie,</p> <p>Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant sur le Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :</p> <p>Le lundi 21 JUIN de 9 heures à 16 H30 pour participer à un stage de formation syndicale.</p> <p>Ce stage se déroulera à L' Athénée Municipale de Bordeaux</p> <p>Il est organisé par le SNUipp sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congès pour la formation syndicale (arrêté du 15 septembre 1997).</p> <p>Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes respectueuses salutations.</p>
---	---

Bulletin d'inscription

À retourner au SNUIPP
44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux cedex

Je souhaite participer au stage syndical « début de carrière » qui se déroulera le LUNDI 21 JUIN à l'Athénée Municipal.

Nom..... Prénom.....

Adresse mail.....

Téléphone personnel:.....

Je souhaiterais que la (ou les) question (s) suivante(s) soit(ent) abordée(s):

.....

.....



Cette année....

Ils disposaient depuis le plan de formation 2006 et la mise en place des stages filés du droit à une formation initiale différée : quatre semaines au cours de la première année, deux semaines au cours de la deuxième année permettent d'organiser des compléments de formations nécessaires : sur la pratique professionnelle, en didactique des disciplinaires, sur la connaissance du système éducatif, sur la prise en charge du handicap..

.....et l'an prochain ?

L'Inspecteur d'Académie a annoncé lors du conseil de formation du 14 avril : « tant qu'il n'y a pas de nouveaux textes on suit les anciens ».

Pour que ces stages qui font partie intégrante du plan formation se mettent en place il faudrait que soient maintenus:

- Le cahier des charges de la formation

-Les IUFM

-L'enveloppe financière (frais de déplacement...)

Or conséquence de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants et économies obligent nous n'avons sur ces points, à 4 mois de la rentrée prochaine, aucune garantie ! Le Conseil Supérieur de l'Éducation qui se tient le 6 Mai envisage même d'abroger le cahier des charges de la formation des maîtres. L'abrogation de cet article, outre les IUFM, fera disparaître le cadrage national de la formation

des enseignants ! Le SNUipp va intervenir au CSE pour le maintien d'un cahier des charges interministériel et le maintien de la formation en T1 et T2.

Alors que la première compétence demandée aux enseignants « agir de manière éthique et responsable », devient épreuve de concours et critère de titularisation des nouveaux enseignants, on peut surtout se poser la question de la responsabilité de nos derniers ministres qui, par leur réforme de la formation des enseignants, vont envoyer dans les classes des milliers de jeunes sans formation, au détriment de leur équilibre personnel, de la qualité des apprentissages des élèves, de l'évolution d'un métier qui ne s'apprendrait plus que par recettes glanées sur le terrain, faute d'espace et de temps pour un réel retour réflexif sur les pratiques.

S'attaquer à la difficulté scolaire, nécessite que se mette en place une réflexion sur les pratiques pédagogiques, sur ce qui fait obstacle aux apprentissages, réflexions qui doivent logiquement passer par des actions de formation continue en lien avec la recherche.

C'est pourquoi le SNUipp/FSU revendique le maintien de la formation initiale et continue et appelle à participer à la journée d'action nationale du 20 Mai.

Une information sur les actions départementales parviendra dans les jours qui viennent dans les écoles

La retraite, une affaire de jeunes!

Le gouvernement s'est engagé dans une nouvelle réforme à marche forcée du système de retraites. « *Je veux dire aux jeunes de 20 ans que c'est justement pour eux que nous faisons cette réforme* », affirme le ministre du travail Eric Woerth. Nous ne sommes pas dupes de cette hypocrisie. Une nouvelle fois, ce qui est mis en place au nom des jeunes se fait sans eux, et surtout contre eux. En limitant le débat à l'acceptation pure et simple d'un nouvel allongement de la durée de cotisation, **le gouvernement adresse aux jeunes un message implicite, mais clair : la retraite ce n'est plus pour vous !** Jeunes en insertion, salariés ou étudiants, c'est sur nous que reposera le financement du système de retraite dans les années à venir, et c'est nous qui subissons toute modification du système actuel. Nous refusons d'être les grands oubliés d'un débat qui nous concerne !

**La FSU organise une soirée débat pour en discuter et nous approprier cette question fondamentale pour notre société
le lundi 10 Mai à 20 Heures
à l'Athénée Municipale espace Saint Christoly à Bordeaux
avec Jean Marie Harribey (économiste et membre d'ATTAC)**